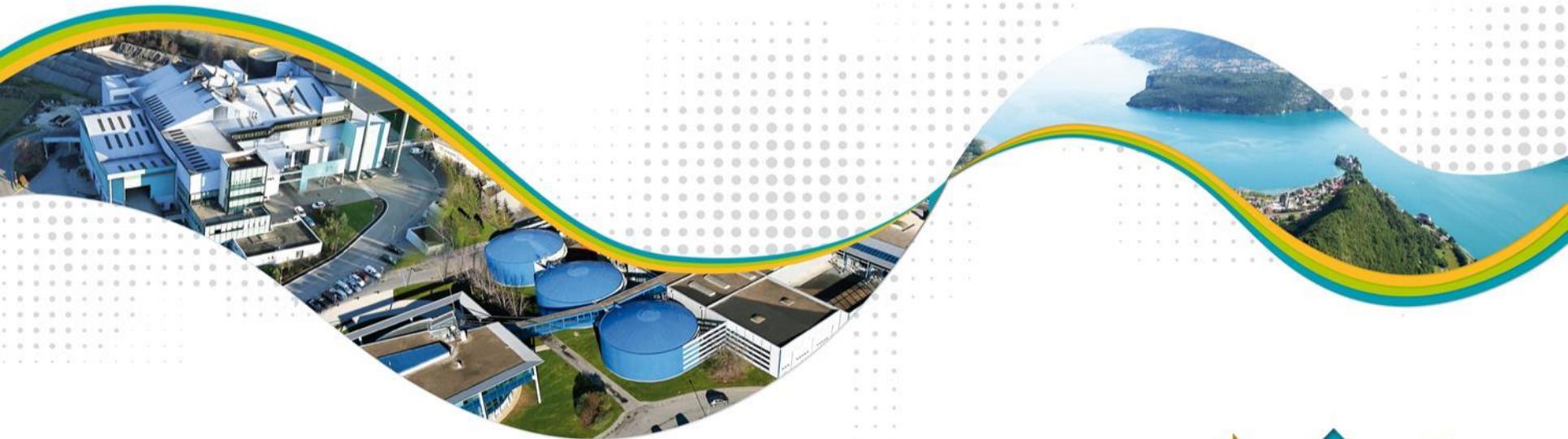




Commission de Suivi des Sites de l'UIOM de Chavanod

Vendredi 04 décembre 2020



Syndicat Mixte du Lac d'Annecy



Ordre du jour

- Désignation du bureau
- Etat d'avancement du chantier de requalification : réalisation 2019 et programme de travaux 2020
- Présentation de l'année d'exploitation 2019 avec un point particulier sur les résultats des analyses réglementaires
- Présentation des résultats de la surveillance de l'environnement
- Point réglementaire par la DREAL
- Présentation des démarches ISO 14 001 et 50 001



Etat d'avancement du chantier de requalification : réalisations 2019 et programme de travaux 2020

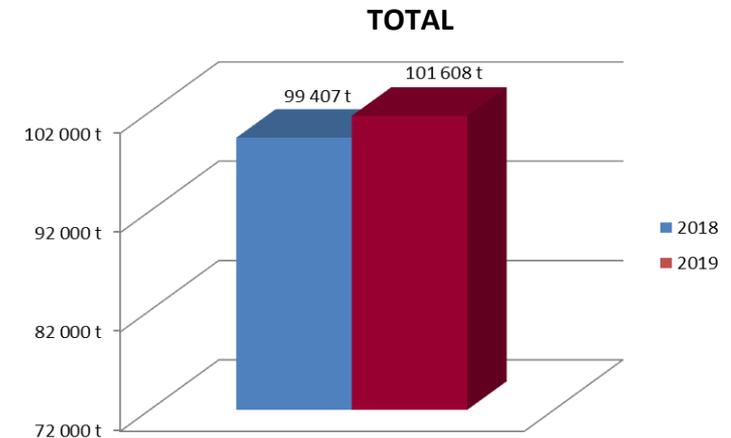
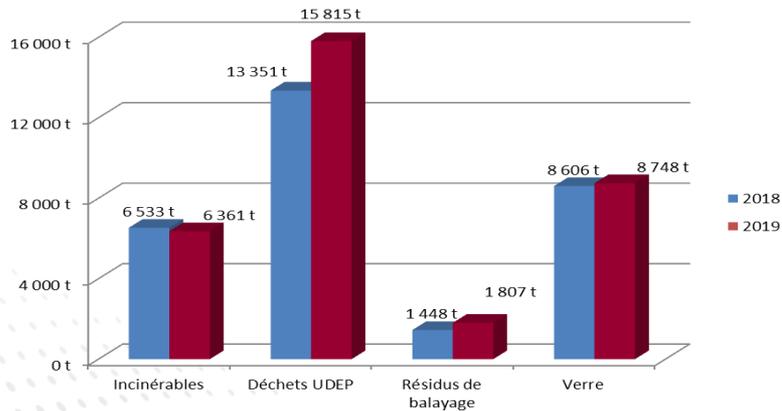
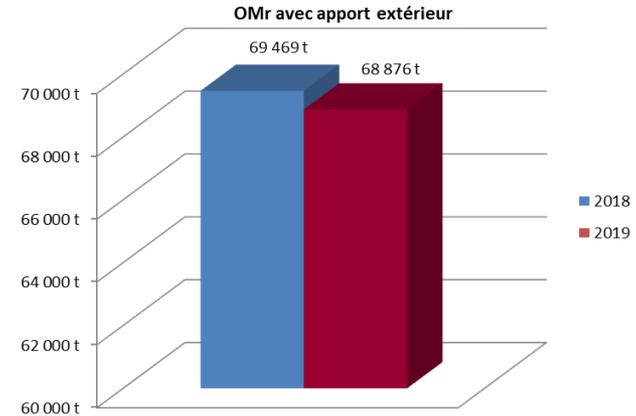
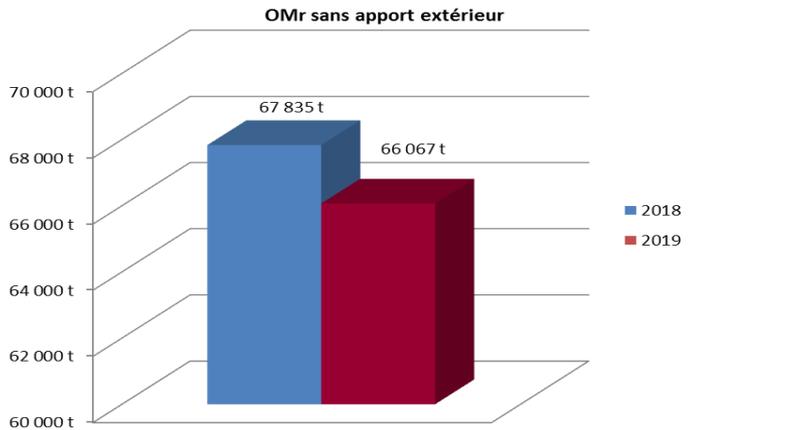
- La fin de la mise en service industrielle de la ligne 3 a été prononcée en date du 08 février 2019.
- La réception de ces travaux a été prononcée en date du 16 février 2019.
- La ligne 3 a fonctionné au nominal (6 tonnes/h) avec une production électrique à mi-charge et une fourniture au réseau chaleur de 7/8 Mwh.
- La ligne 1 a été définitivement arrêtée le 08 mars 2019 pour son démantèlement.
- La fin des travaux de la prestation 2 (démantèlement/reconstruction four et chaudière ligne 1) était prévue pour février/mars 2020, la COVID a décalée la fin des travaux à l'été 2020.
- La marche probatoire et la mise en service industrielle de la ligne 1 se sont déroulées en octobre 2020 avec une réception au mois de novembre.



Présentation de l'année d'exploitation 2019

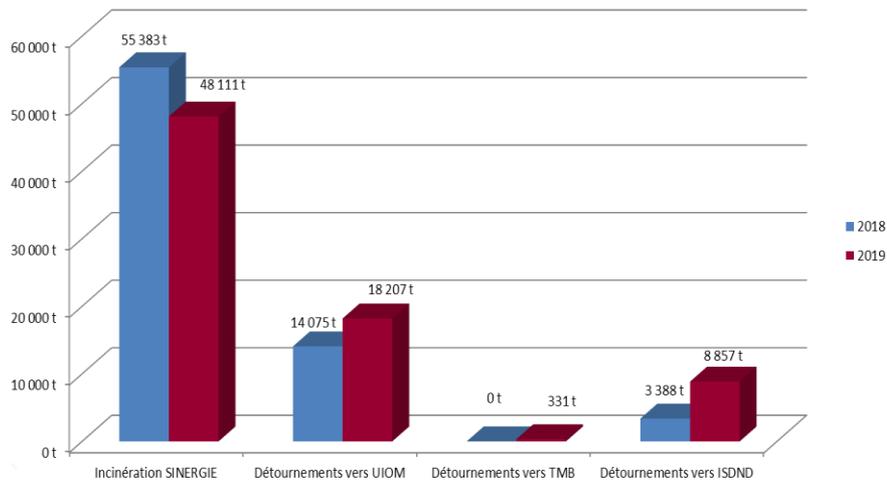


Déchets entrants

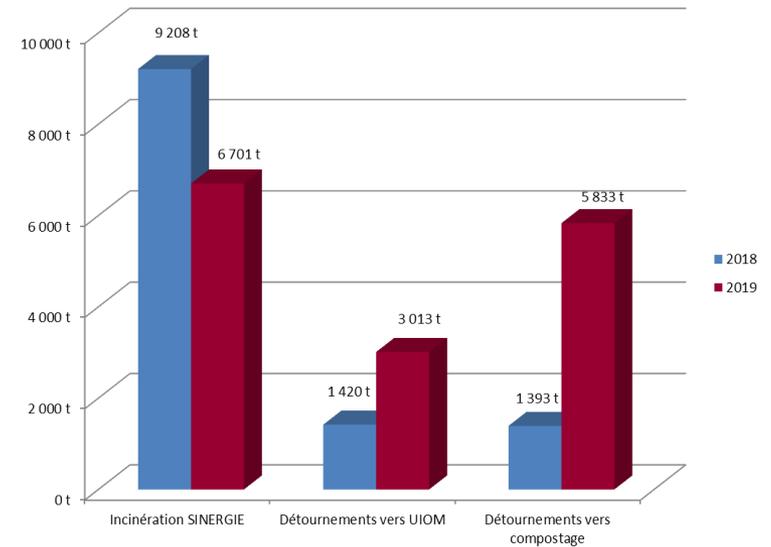


Traitement des déchets

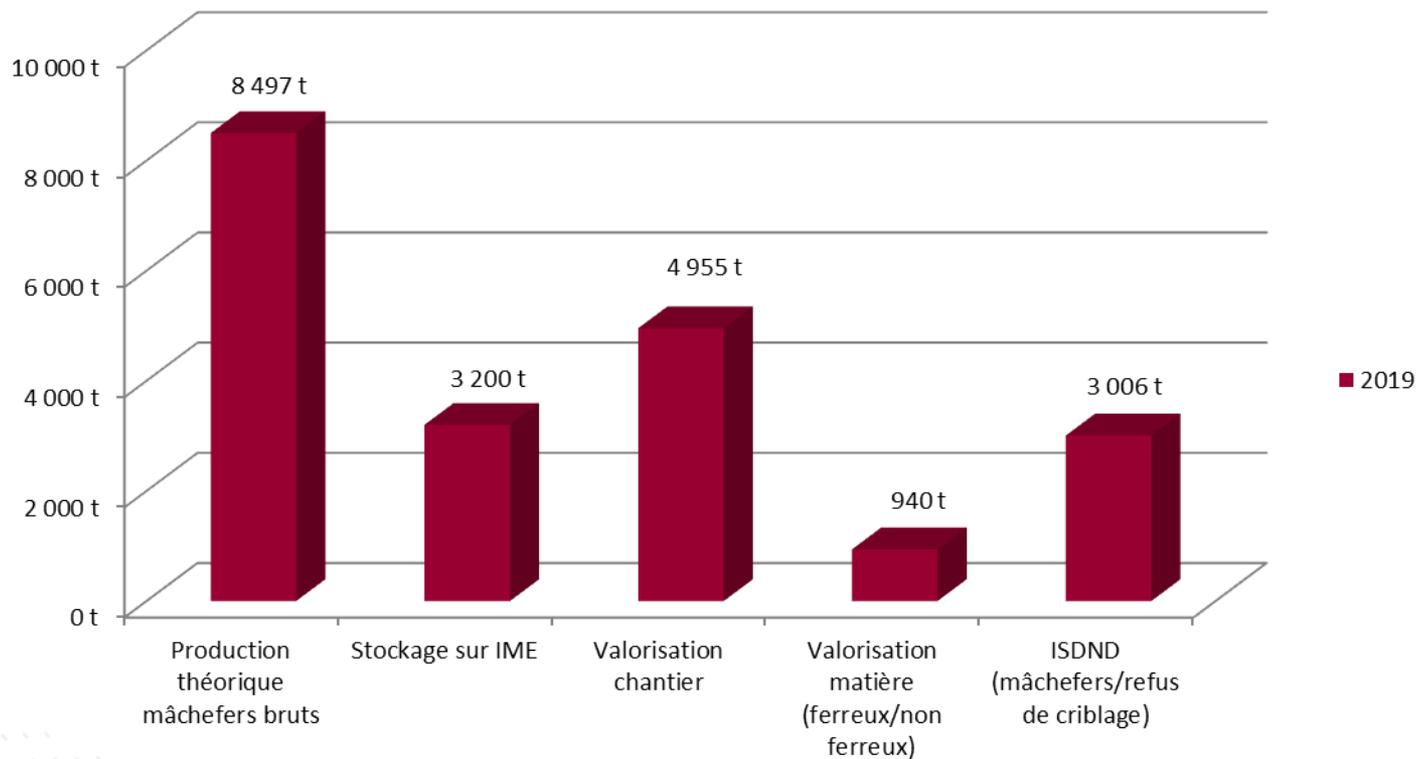
OMr et assimilés



Boues UDEP

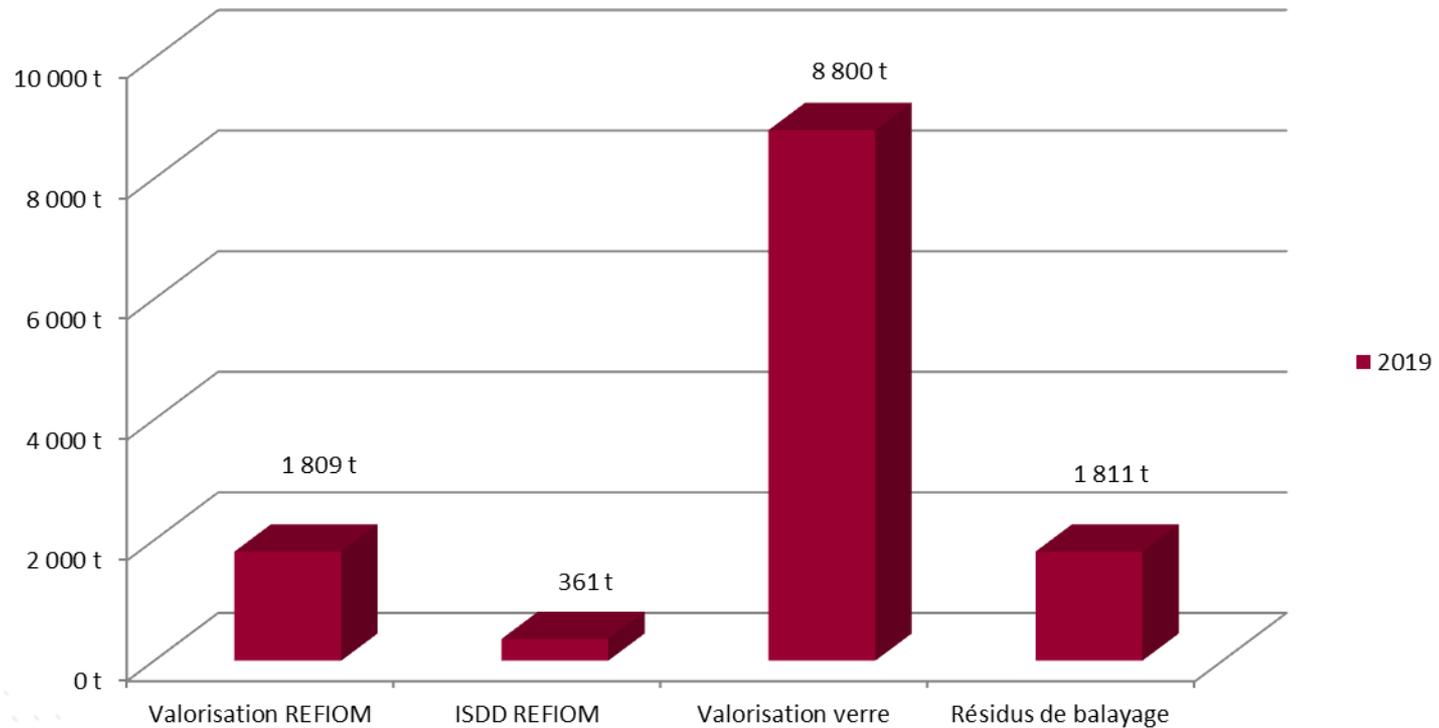


Traitement des déchets Mâchefers

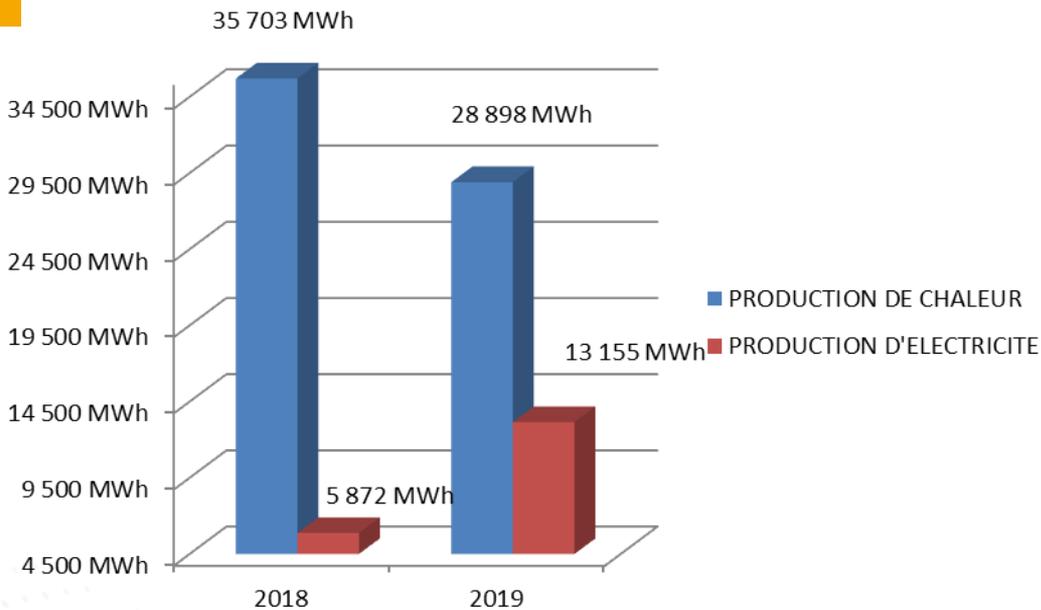


Traitement des déchets

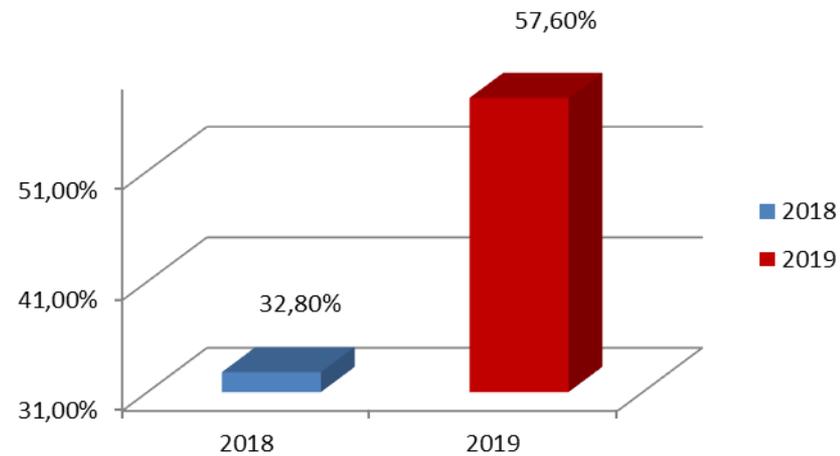
Autres déchets



Valorisation énergétique



PERFORMANCE ENERGETIQUE



Calcul de la performance énergétique "année 2018" selon l'arrêté du 07 décembre 2016 (facteur climatique)

Rejets atmosphériques

- Les résultats des mesures bi-annuelles sont tous inférieurs aux valeurs limites d'émission à l'exception du mercure sur la ligne 3 lors de la seconde campagne de mesures.

Une contre analyse a été effectuée et le mercure n'a pas été détecté.

Une étude des solutions techniques pour le respect de la conformité d'émissions de mercure au BREF Incinération a été menée en août et septembre 2020. Cette étude n'a pas révélé de dépassement en mercure. Une adaptation de la régulation de l'injection de charbon actif en fonction de la mesure de mercure en amont du filtre à manches est prévue lors de l'installation des analyseurs de mercure.



- Valeurs moyennes des prélèvements en semi-continu des dioxines et furanes :
 - 0,010 ng/Nm³ pour la ligne 1
 - 0,0139 ng/Nm³ pour la ligne 3

À noter l'arrêt de la ligne 1 le 08 mars 2019 pour les travaux de requalification de SINERGIE.

Pour l'année 2019, toutes les mesures mensuelles, pour chaque ligne d'incinération, sont inférieures à la limite d'émission fixée à 0,1 ng/Nm³.



Compteurs 60 heures / indisponibilités

	Ligne 1	Ligne 3	VLE
Temps cumulé de dépassements de VLE semi-horaire	3h30	49h00	60h
Temps cumulé d'indisponibilité des analyseurs gaz et poussières	1h30	10h00	60h
Pourcentage d'indisponibilité des analyseurs semi-continu des PCDD/F	1,89%	4,09%	15%

Les dépassements de VLE (Valeur Limite d'Emission) semi-horaire sont dus globalement à :

- Une mauvaise combustion entraînant des valeurs plus élevées de CO pour 56% des dépassements. Ces dépassements sont liés à une phase de mise au point de la Régulation Automatique de Combustion, des défauts sur les ponts roulants ne permettant pas d'alimenter correctement le four en déchets, des perturbations de la combustion liées à la phase de mise au point de la chaudière et également aux phases d'arrêt de la ligne d'incinération,
- Des défauts techniques entraînant des valeurs plus élevées pour la seconde moitié des dépassements. Principalement sur le HCl et de moindre mesure pour le NH₃ et HF.

Les indisponibilités sont dues à des opérations de maintenance et à des défaillances ponctuelles ayant fait l'objet d'une maintenance corrective.



Rejets d'effluents liquides

- Les résultats des mesures mensuelles sont tous inférieurs aux valeurs limites d'émission à l'exception du cuivre lors de la campagne du mois d'avril,

Des travaux ont été réalisés en octobre 2018 pour augmenter la capacité de décantation du décanteur actuel par la mise en place d'un décanteur supplémentaire afin d'améliorer le traitement du cuivre provenant de la plateforme provisoire de traitement des mâchefers. Ce dispositif a permis de réduire de deux tiers le nombre de dépassements annuels. Le dépassement lors de la campagne d'avril est probablement lié aux pluies abondantes sur une grande quantité de mâchefers stockés depuis plusieurs mois en attente de valorisation. Les autres campagnes de mesures effectuées dans des conditions similaires (juillet/août/octobre et novembre) sont toutes conformes.



Eaux souterraines sur le site

La qualité générale des eaux souterraines au droit du site apparaît globalement bonne et tous les paramètres répondent aux critères de potabilité de la grille SEQ (Système d'Evaluation de la Qualité des eaux souterraines) pour l'ensemble des piézomètres.

On note une légère dégradation de la qualité des eaux souterraines entre l'amont et l'aval du site (Pz3) pour le Zinc, l'Arsenic et le COT lors de la première campagne semestrielle.

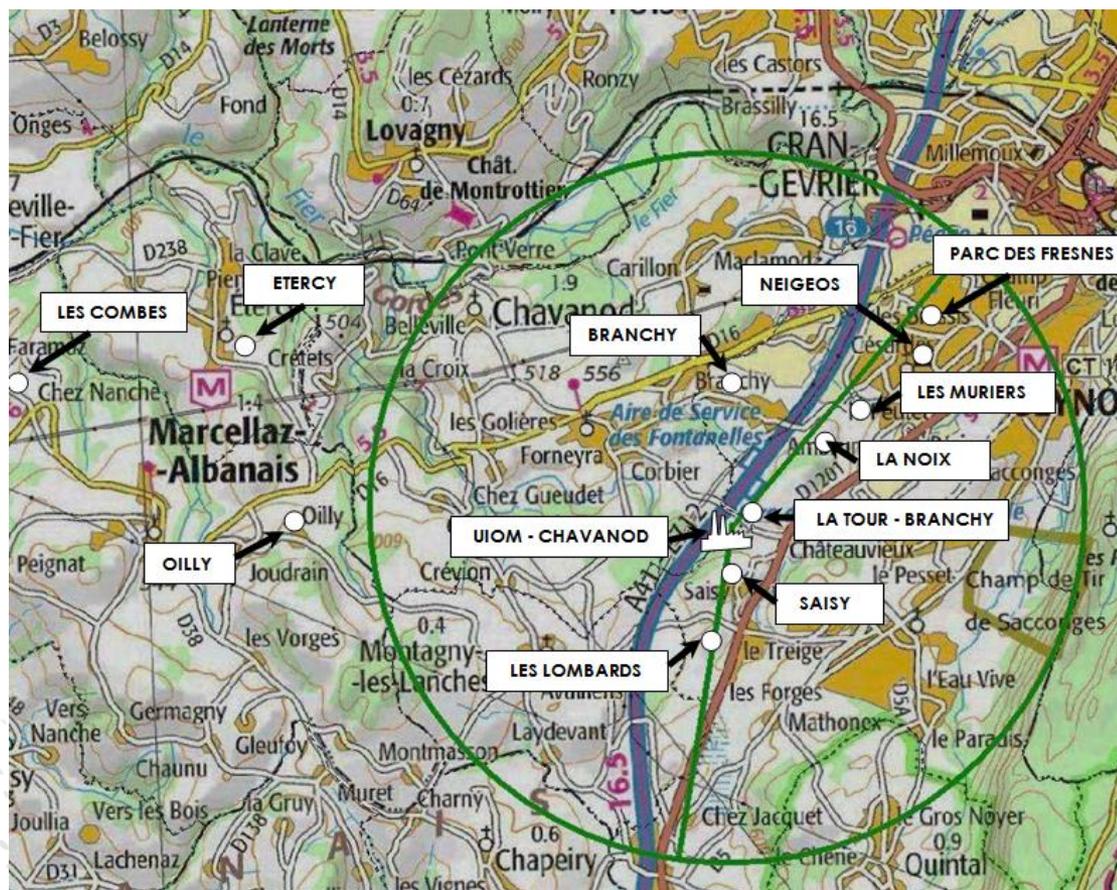
Pour les deux campagnes de mesures, les dioxines et furanes n'ont pas été détectés sur tous les piézomètres.

L'impact de l'activité de l'usine d'incinération sur la qualité des eaux souterraines apparaît faible.



Présentation de la surveillance environnementale

Cartographie des points de mesure :



Matrice lait

- ✓ 1 point situé dans la zone d'influence de l'UIOM : LA TOUR – BRANCHY
- ✓ 1 point situé en zone témoin : ETERCY

Les résultats 2019 sont inférieurs aux seuils réglementaires et aux recommandations en vigueur pour le point soumis aux influences de l'UIOM.

Les métaux du point soumis à l'influence de l'UIOM ne sont pas quantifiables, à l'exception de l'arsenic, du manganèse dont les valeurs sont très légèrement supérieures à la limite de quantification du laboratoire. Ces deux valeurs mesurées sont du même ordre de grandeur que le point témoin de l'étude.

Pour le zinc, il est détecté comme lors des campagnes précédentes car il est présent naturellement dans le lait maternel.



Matrice légumes

- ✓ Pots de choux frisés exposés pendant une période donnée (biosurveillance active) : 2 points situés dans la zone d'influence de l'UIOM (SEYNOD-NEIGEOS et UIOM).
- ✓ Choux frisés et thym dans des jardins potagers (biosurveillance passive) : 1 point situé à BRANCHY, 1 point situé aux NEIGEOS et 1 point situé à ETERCY (zone témoin).

Tous les résultats 2019 sont inférieurs aux seuils réglementaires et aux recommandations en vigueur.

L'historique du plan de surveillance montre des teneurs globalement inférieures aux valeurs d'interprétation, qu'elles soient réglementaires ou bibliographiques.

Les teneurs se situent dans la gamme des valeurs naturellement observées dans l'environnement.

La teneur importante en plomb dans l'échantillon de thym 2018 à BRANCHY a disparu. Une autre source indépendante de l'incinérateur en était probablement la cause.



Matrice lichens

- ✓ 4 points situés en zone d'influence.
(UIOM/SAISY/LA TOUR-BRANCHY/NEIGEOS)
- ✓ 1 point situé en zone témoin (ETERCY)

Les teneurs observées en dioxines/furannes et PCB de type dioxines sont conformes aux valeurs attendues habituellement en l'absence de source émettrice locale, et ne révèlent aucun impact de l'UIOM.

L'analyse des métaux n'a pas révélé de dépôts significatifs dans l'environnement de l'UIOM pour les points soumis à l'influence de l'UIOM. On note toutefois des valeurs significatives pour certains métaux sur le site de l'UIOM (Cuivre, Antimoine et Zinc). Les teneurs mesurées sur le site de l'UIOM sont cependant stables aux campagnes de mesures précédentes.



Matrice sol

- ✓ 6 points situés en zone d'influence par rapport à l'UIOM (LA NOIX, LES MURIERS, PARC DES FRESNES, SAISY, LES LOMBARDS et UIOM).
- ✓ 2 points situés en témoin (LES COMBES et OILLY).

A l'instar des campagnes précédentes, le site de l'UIOM présente des émergences par rapport au point témoin pour les dioxines/furanes, les PCB de type dioxines, le cadmium, le cuivre, le plomb et le zinc. Aucune tendance à la hausse n'est observée pour ces paramètres. L'emplacement du prélèvement sur une ancienne décharge réhabilitée en est probablement la cause.

On note, lors de cette campagne, une émergence modérée sur le point « Parc des Fresnes » pour les dioxines et furanes. Cependant ce point est situé à faible impact par rapport aux émissions de l'UIOM. De ce fait, une autre source d'émission est probablement à l'origine de la teneur plus élevée sur ce point.



Matrice retombées atmosphériques

- ✓ 4 points situés en zone d'influence par rapport à l'UIOM (LA TOUR-BRANCHY, SAISY, UIOM et NEIGEOS).
- ✓ 1 point situé en zone témoin (ETERCY)

Pour les dioxines/furanes et les PCB-DL, l'analyse des résultats montre que toutes les teneurs sont conformes aux valeurs habituellement attendues en zone urbaine. La teneur mesurée à l'intérieur du site de l'UIOM est toutefois plus élevée pour les dioxines et furanes et témoigne de l'existence spécifique de dépôts sur cette station.

Les analyses de métaux ne permet pas de mettre en évidence un impact de l'incinérateur sur son environnement. Quand il y a des écarts vis-à-vis des teneurs habituellement observées, ils sont mesurés sur la station située à l'intérieur de l'UIOM pour le cuivre et sur la station NEIGEOS pourtant modélisée à faible impact pour le nickel. L'étude des évolutions des teneurs en métaux montre une relative stabilité des valeurs.



Présentation des démarches ISO 14001 et ISO 50001



I. Les certifications à Sinergie

1. Site certifié ISO 14001 depuis 2010 :

- Rechercher l'amélioration continue des performances environnementales
- Réduire l'empreinte écologique de SINERGIE

2. Mise en œuvre de la norme ISO 50001 depuis Juin 2017 :

- Améliorer l'efficacité énergétique

➔ *Certification obtenue le 31/12/2018*

➔ *Mise en œuvre de la nouvelle version de la norme (de 2018) en 2020 (même format que la 14001)*



II. Audit de suivi de certification de novembre 2019

1. Résultats :

- 1 non-conformité mineure
- 4 points faibles
- 2 opportunités d'amélioration
- 7 points forts
- **Conclusion** : Le système de management environnement et énergie de la société lui permet de s'améliorer efficacement. Il est **efficace, mature** (toutes les personnes le mettent en œuvre et s'en servent pour progresser) et adapté aux activités de la société.



II. Audit de suivi de certification de novembre 2019

2. 1 Non-conformité mineure liée aux contrôles réglementaires des installations électriques :

- Récurrences de non-conformités réglementaires non traitées en 2018 et 2019 sur la partie électrique
- La fiche de suivi 2018 n'a pas été renvoyée au service prévention
 - A traiter avant le prochain audit en novembre 2020. Un plan d'actions a été transmis à l'auditeur



II. Audit de suivi de certification de novembre 2019

2. 1 Non-conformité mineure : Actions mises en œuvre

- Planification des actions à mettre en œuvre au 30/06/2020 afin de lever les remarques du contrôle 2019
- Redéfinition des responsables de suivi pour chaque type de contrôle suite aux départs des 2 chargés de pôle maintenance et relais sécurité
- Si une fiche de suivi d'un rapport de contrôle réglementaire n'a pas été retournée dans les deux mois au service prévention, celui-ci alertera le responsable de service, en mettant en copie le directeur d'usine



II. Audit de suivi de certification de novembre 2019

3. 4 Points faibles :

- Faire concorder parfaitement les entités énumérées au sein des enjeux internes/externes avec les parties intéressées
 - Réalisé
- Il a été vu, lors de la visite, dans la zone chantier une élingue coupée et nouée servant pour du levage (Problématique sécurité)
 - Elingue immédiatement supprimée et rappel fait à l'entreprise concernée



II. Audit de suivi de certification de novembre 2019

3. 4 Points faibles :

- Il n'est pas réalisé de manière exhaustive la prise en compte de la performance énergétique lors de l'achat des moteurs électriques
 - Souvent des moteurs spécifiques commandés au fabricant de l'installation
 - A mettre en œuvre en 2020 si plusieurs références
- Certains arrêtés préfectoraux des centres de traitement des déchets produits sont obsolètes
 - Mise à jour réalisée

II. Audit de suivi de certification de novembre 2019

4. 7 Points forts :

- Evaluation des suggestions du personnel
- Evaluation de l'efficacité des formations
- Evaluation lors des entretiens annuels de la prise en compte du SMEÉ en place par l'agent
- Réalisation et suivi des situations d'urgence
- Tableau récapitulatif de gestion documentaire
- Définition des enjeux internes/externes
- Prise en compte des parties intéressées

